



Évolution de la maturité gymnasiale: consultation interne et adaptation de la planification du projet: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 L'organisation générale du projet *Évolution de la maturité gymnasiale* prévoit une phase de consultation interne au premier semestre 2021 auprès de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), de la Conférence des directeurs des gymnases suisses (CDGS), de la Commission suisse de maturité (CSM), de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) ainsi qu'auprès de swissuniversities. Le but de la consultation interne est de garantir une information large de ces acteurs sur l'avancement du projet et de valider les perspectives retenues dans le cadre du projet.
- 2 Adressée aux instances impliquées dans le projet, la consultation interne sur le projet de règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) / d'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) propose le maintien des objectifs généraux définis à l'art. 5, l'adaptation de l'art. 6 en vue de définir une durée minimale de quatre ans pour la formation gymnasiale de même qu'une actualisation des autres dispositions. Les résultats de cette première consultation doivent permettre de finaliser le remaniement du RRM / de l'ORM, qui fera l'objet d'une plus large consultation par la CDIP et le DEFR en 2022.
- 3 Quant à la consultation interne sur le projet de Plan d'études cadre (PEC), elle est également ouverte aux groupes de disciplines et au corps enseignant. Les projets de plans d'études disciplinaires sont évalués sur la base des disciplines de maturité et autres disciplines obligatoires (art. 9) ainsi que des proportions attribuées aux différents domaines d'études (art. 11) dans le RRM / l'ORM de 1995.
- 4 Le déroulement du projet est maintenu pour l'actualisation du RRM / de l'ORM. La deuxième phase de travail aura lieu à l'automne 2021 et se fondera sur les résultats de la consultation interne. La consultation plus large aura lieu en 2022. Les décisions à prendre par la CDIP et le Conseil fédéral sont planifiées pour 2023.
- 5 Il est proposé de réaménager le calendrier général du projet relatif au PEC de sorte que la deuxième phase de travail puisse s'effectuer sur la base du RRM actualisé. La consultation plus large sur le PEC actualisé est prévue pour le deuxième semestre 2023.
- 6 Un financement supplémentaire du projet *Évolution de la maturité gymnasiale* doit être planifié dans le cadre du budget 2023.

Décision de l'Assemblée plénière

Le calendrier défini pour le projet d'actualisation du Plan d'études cadre est réaménagé conformément aux considérations exposées.

Berne, le 25 mars 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la CDIP
- Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale
- Groupe de coordination du projet *Évolution de la maturité gymnasiale*

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

252.13-3.13 CA